

Souveraineté La Solution inc.

La gratuité scolaire, la dignité de nos personnes âgées, nos investissements dans l'environnement, nos projets, notre monorail M.G.V., notre social, etc., une grosse partie de cet argent, venant du Québec, qui pourrait aider ces projets va malheureusement à l'extérieur du Québec vers (Toronto) et les paradis fiscaux.

La (F.A.D.Q.) **FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC** doit être la seule à accorder du financement aux entreprises agricoles.

Critères

- 1- Tout bénéficiaire accepté doit s'inscrire à la bourse d'agriculture du Québec à sa fondation.
- 2- Que tout employeur puisse acheter des actions de la ferme en passant par le propriétaire. Le calcul se fera sur la base de 25 cents l'heure travaillée.
- 3- A- Pas le droit de vendre la ferme à des intérêts étrangers de l'extérieur du Québec.
B- Cette clause est un droit fondamental au peuple du Québec que les fermes resteront toujours ses propriétés.
C- Toutes les entreprises agricoles (fermes agro-alimentaires ou autres) peuvent être vendues à la F.A.D.Q. et être revendues mais le critère no 3 s'appliquera toujours.

Voici la proposition du comté de Richmond que nous devrions diffuser largement et exiger l'appui de tous les délégués lors du Congrès National, les 8, 9 et 10 septembre 2017 au Palais des congrès de Montréal.

Richmond

30. Ajouter, après le paragraphe 0394, un nouveau paragraphe :
« Moderniser La Financière agricole du Québec (FADQ) pour qu'elle puisse accorder du financement aux entreprises agroalimentaires. »

